

« Le syndicat, c'est aussi la solidarité et la fraternité »

## CTP : déni de démocratie

Chaque année, à la même époque, la Commission Paritaire d'Etablissement est réunie pour discuter du «coloriage» des postes ITRF (catégorie, BAP, type). Pour la première fois dans l'histoire de l'UTM, cette année, le coloriage a été directement décidé par la direction, sans consultation du CTP. Cette manoeuvre, n'en doutons pas, avait pour but d'écartier la FERC-Sup CGT (syndicat majoritaire avec 2/3 des sièges) de cette décision.

Et pour cause... Quand on regarde le coloriage des postes, on constate immédiatement que seuls des emplois de catégorie A ont été demandés à la création. C'est bien parce que la direction savait que notre syndicat se serait opposé à ce choix, qu'elle l'a fait autoritairement.

C'est un déni de démocratie manifeste !

## Mouvement : rappel des revendications de la FERC-Sup CGT :

- Arrêt de toutes les réformes néolibérales en cours.
- Retrait de la loi LRU.
- Abandon du projet de décret modificatif du décret de 84 portant statut particulier des enseignants-chercheurs.
- Arrêt du démantèlement des organismes de recherche.
- Arrêt de la réforme de la formation des enseignants et réorganisation de la formation des enseignants en prenant en compte leur cursus universitaire et une formation professionnelle de qualité.
- Arrêt de la politique de suppression massive d'emplois et création immédiate de postes de titulaires enseignants, chercheurs et personnels BIATOS pour un enseignement supérieur de qualité et pour répondre aux besoins sociaux pressants de la société française en matière de formation de la jeunesse.
- Création d'emplois pour les jeunes diplômés et maintien des possibilités d'avancement des fonctionnaires en postes.
- Résorption de la précarité et titularisation des personnels contractuels.
- Abandon du projet de contrat doctoral actuel.
- Revalorisation des traitements et salaires ainsi que l'abandon de la politique du « salaire au mérite » fondé sur un système de primes.
- Maintien du caractère national des diplômes.

## Catégorie A : le droit de penser

Pressions, intimidations, menaces explicites, mises au placard,... tous les moyens sont bons pour faire en sorte que les personnels de catégorie A se taisent et exécutent docilement les ordres de la direction. Plusieurs responsables de services en ont déjà fait les frais et ça continue. Sous divers prétextes, c'est en fait l'engagement syndical et les prises de parole en public allant à l'encontre de la politique de la présidence qui sont visés. C'est inacceptable !

Rappelons que « La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires. Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses » (article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

L'adhésion à une politique d'établissement ne peut pas être un critère de sélection pour les personnels d'encadrement. Seule la qualité du travail effectué peut être prise en compte. Or, les personnels aujourd'hui montrés du doigt, menacés ou déjà évincés, n'ont rien à se reprocher dans le cadre de leurs missions. Dernièrement, le TGI de Nanterre condamnait une entreprise pour des agissements similaires. N'ayons plus peur, réagissons !

Le syndicat FERC-Sup CGT appelle l'ensemble des personnels (d'encadrement, mais pas seulement) à se rassembler et à faire front pour préserver ce droit inaliénable et inscrit dans la loi, que notre direction tente aujourd'hui de nous supprimer : le droit de penser et de dire !



## **Projet de réforme de la Catégorie B : Les légitimes revendications n'ont pas de réponse**

La CGT de la Fonction publique a été reçue, à sa demande, le 23 mars 2009 par le Directeur de cabinet des ministres Woerth et Santini.

Pour rappel : Un protocole d'accord du 21/02/2008 décliné en 5 volets a été discuté dans la fonction publique.

Le volet III envisage de «reconstruire les grilles indiciaires en commençant par les catégories A et B».

C'est à partir des signatures minoritaires (CFDT, UNSA, CGC, CFTC) que ce projet de réforme de la catégorie B a été discuté dans la Fonction publique, excluant les organisations syndicales représentant la majorité des personnels dont la CGT.

En 1986 le début de la catégorie B type se situait à 24 % au dessus du SMIC, aujourd'hui le projet amène le B Type à 7 % au dessus du SMIC. Il s'agit tout simplement d'un déclassement qui touche l'ensemble des catégories de la fonction publique.

En ce qui concerne les durées de carrière la dernière proposition faite est de 33 ans pour le B type et de 32 ans pour le CII. Dans ces conditions aucune garantie n'est donnée pour permettre à tous l'accès à l'indice de sommet du 3<sup>ème</sup> grade. Nous notons que le passage direct du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> grade est impossible. La logique de ce projet consiste à créer les conditions pour qu'une carrière ne puisse se dérouler que sur les deux premiers grades (voire sur le seul 2<sup>ème</sup> grade pour les recrutements à Bac +2) et cela a été précisé par nos interlocuteurs : «tout le monde n'a pas vocation à aller au 3<sup>ème</sup> grade».

Si ce projet passait en l'état, d'une part il serait, c'est évident, négatif pour les catégories B et CII, et d'autre part il compromettrait toute chance d'avancée significative, pour les catégories A et C.

Pour plus d'info, voir :

<http://www.ugff.cgt.fr/spip.php?article366>

## **A.R.T.T. : MAINTENANT, ÇA SUFFIT !!**

A maintes reprises, le président Filâtre a annoncé, écrit et publié que :

« Pour le chapitre 5 de la "négociation accord social", conformément à l'engagement pris, la direction confirme que, sans nouvel accord, la circulaire ARTT signée le 09/07/2002 ne sera pas modifiée ».

Lors de la réunion du 24 mars, nous avons constaté que :

- 5 syndicats sur 6 souhaitent conserver l'accord ARTT 2002
- les personnels de l'IUFM n'ont pas de prévention particulière pour la mise en application de la circulaire Pech 2002 à l'IUFM
- les personnels de l'IUFM aspirent à un traitement égalitaire de l'ensemble des personnels de l'université dans les meilleurs délais
- sur ce point de l'ARTT, il existe un désaccord persistant entre la direction et les organisations syndicales

Face à ce constat, nous devons obtenir de la part du président qu'il tienne parole, qu'il déclare qu'il abandonne son projet de réforme de l'ARTT, et qu'il l'applique à toutes les composantes de l'UTM. Cela ne présage en rien de la suite des discussions sur les autres points de l'accord social.

## **BIATOS et enseignants, titulaires et ANT, discutons des modalités d'action qui nous permettront d'obtenir satisfaction le mardi 31 mars, à 14h amphi AR 9 (Arche)**



**Se syndiquer pour mieux se défendre**

Nom : .....

Prénom : .....

Service, composante : .....

A retourner à Marlène Vicente – BUC,  
par le courrier interne.

Contact : [secretariat@cgt-utm.net](mailto:secretariat@cgt-utm.net)